



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 07 janvier 2025

### Carrefour sanctionné pour avoir vendu un cocktail « Emily in Paris »

Suite à la commercialisation d'une boisson à base de vin estampillée *Emily in Paris*, Addictions France a, le 8 novembre 2024, saisi la justice pour obtenir le retrait de la vente de ce produit. Par une ordonnance du 18 décembre 2024, le juge a donné satisfaction à l'association.

#### Une série très alcoolisée, le marketing aussi :

Les amateurs de la série Emily in Paris le savent : l'alcool coule à flot au gré des aventures de la jeune Américaine dans la capitale. Addictions France avait d'ailleurs alerté sur le sujet [sur Instagram](#) peu après la sortie de la saison 4 de la série.

Une campagne massive promouvant un Kir Royal « Chamère - Emily in Paris » a été déployée sur Instagram courant octobre ciblant le territoire français. Certaines publicités, ainsi que le site internet et la page Instagram de la marque, renvoyaient vers le site « <https://macave.carrefour.fr/> » pour se procurer la boisson. Ce sont les sociétés responsables de ce site qui ont été visées par l'action.

#### La justice saisie

Pour faire cesser le trouble manifestement illicite causé par cette vente, Addictions France a saisi le juge des référés. Dans la décision du 18 décembre 2024, a ordonné aux sociétés Carrefour France et SNC Carrefour Drive de cesser la commercialisation et la promotion sur son site du cocktail.

En effet la loi Evin, n'autorise la promotion de l'alcool qu'au travers de l'évocation de critères réputés objectifs et informatifs sur le produit en lui-même. Or, ce n'était pas le cas ici ce que le juge a acté :

*« S'agissant du respect des limitations prévues par l'article L3323-4 du code de la santé publique, il doit être relevé que les produits concernés comportent la mention centrale « Emily in paris » et que cette mention a uniquement pour objet d'inciter le consommateur à s'orienter vers ce produit en faisant référence à un programme télévisuel populaire. »*




#### Marketing genrée et cible féminine : les femmes doivent boire

La cible de ce produit : la jeune femme. Le packaging est en effet exemplaire des stéréotypes de genres : codes couleurs rose à souhait et design irréfutable. Par ailleurs la campagne déployée

##### Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard  
[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)  
ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

##### Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr  
 Association Addictions France  
 Association Addictions France



## COMMUNIQUE DE PRESSE

en faveur de la marque Chamère sur Instagram ciblait exclusivement les jeunes femmes. Comme Addictions France l'a relevé dans un [rapport publié en septembre](#), la publicité sur les réseaux sociaux pour des boissons alcooliques est un phénomène massif et incontrôlé.

Pour Franck Lecas responsable juridique, le constat est frappant : « *Aujourd'hui les femmes boivent moins d'alcool que les hommes et pour les alcooliers c'est un problème. Ils utilisent le marketing pour y remédier, mais la loi Evin, heureusement, freine leurs velléités. Le sujet est préoccupant car, au niveau du binge drinking, on observe que les jeunes filles rattrapent au gré des années progressivement les jeunes hommes.* »

### Suite de l'affaire et appel à la vigilance

Pour ce qui est de ce dossier, les sociétés condamnées peuvent encore faire appel. Par ailleurs, Addictions France envisage des suites pénales contre G&J Distillers Ltd qui assure la promotion de la marque Chamère. D'une manière plus générale, Addictions France appelle à la vigilance quant à la présence d'alcool soutenue par des partenariats avec des producteurs, dans le cadre de la création audiovisuelle.

**À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE** : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.




#### CONTACT :

**Relation presse – Viviana ESPITIA | [viviana.espitia-perdomo@addictions-france.org](mailto:viviana.espitia-perdomo@addictions-france.org) | tél. : 06 82 91 58 47**

#### Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard  
[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)  
ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

#### Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr  
 Association Addictions France  
 Association Addictions France